

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE à utiliser
pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Projet ECOFAUNE+, Ecosystèmes Faunistiques du nord-est RCA/Tchad et du sud-est de la RCA		
Coût total	Coût total estimé: EUR 5 500 000 Montant total provenant du Fonds fiduciaire: EUR 5 500 000		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Approche Projet/Gestion Directe Subventions Passation de marchés de services		
Code CAD	15041	Secteur	Environnement

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Le Fonds fiduciaire européen Bêkou, mis en place par la Commission européenne, la France, l'Allemagne et les Pays Bas a pour objectif de soutenir les autorités centrafricaines, pour la stabilisation et la reconstruction du pays. La Suisse et l'Italie ont rejoint le fonds en Mai 2015 qui est désormais doté d'un montant de €108m.

Les régions du Nord et de l'Est de la RCA se caractérisent par une grande diversité de zones naturelles et une riche biodiversité. En plus de ses zones humides, une ressource importante de la région est sa grande faune, qui représente environ la moitié de la grande faune sauvage de la RCA. La forêt sèche, les cours d'eau et les plaines inondables participent à l'écosystème remarquable de la région Nord.

Les efforts de conservation déployés depuis 1987 (Programme PDRN I), quasi exclusivement sur financement de l'UE, ont permis de mitiger les conséquences des pressions sur les ressources naturelles dans ses régions mais restent toutefois insuffisants pour lutter contre les principales pressions anthropiques caractérisées par :

- i) le braconnage local pour l'autoconsommation et le commerce de viande de brousse, ii) le grand braconnage "soudanais" focalisé sur les espèces à forte valeur ajoutée (principalement l'ivoire des éléphants), iii) le pastoralisme transhumant provenant du Tchad et du Soudan, iv) l'exploitation minière artisanale (diamant principalement).

Le projet Ecosystèmes Fauniques du Nord-Est RCA (ECOFAUNE I¹), financé sur le 10ème FED, intervient dans le Nord-est de la RCA a été lancé en 2012 pour une période de 3 ans. Ce projet constitue le plus important programme en continu de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité en RCA et intervient sur un territoire qui fait frontière au Nord avec le

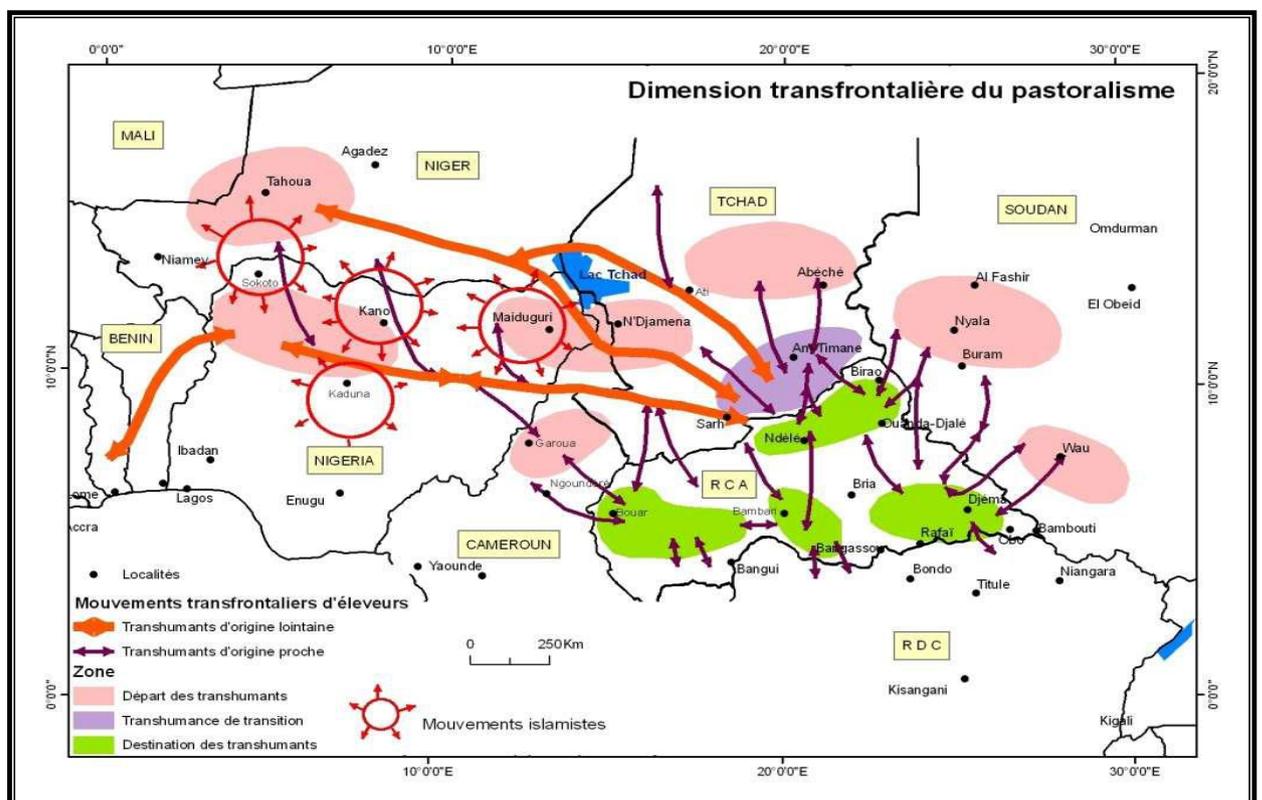
¹ FED/021-447

Tchad sur 600km: les préfectures couvertes par le projet sont principalement celles du Bamingui-Bangoran.

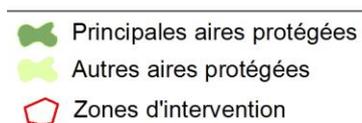
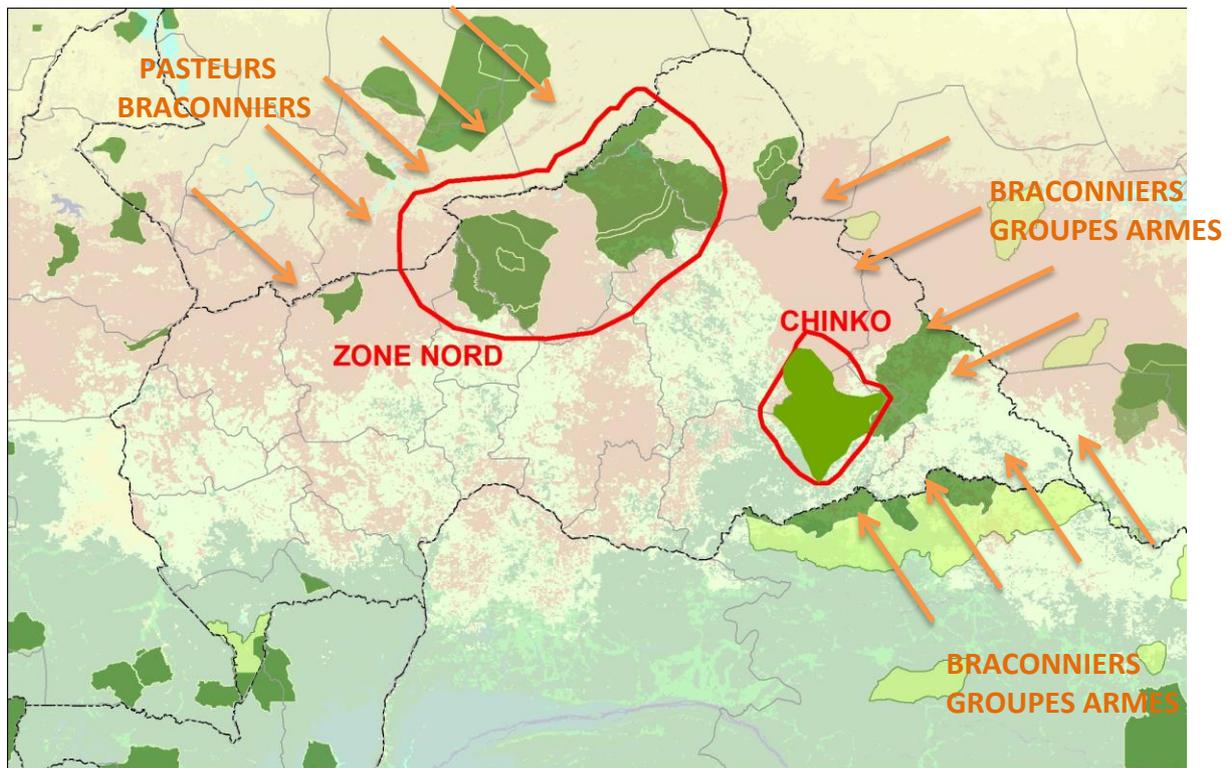
Etant le seul grand projet de développement dans le Nord et l'Est de la RCA, il apparaît dès lors crucial de garantir que les résultats obtenus par les programmes précédents, soient capitalisés et revitalisés afin d'augmenter la portée des actions à venir pour les populations et les territoires ciblés dans les 2 zones les plus affectées du Nord et de l'Est.

Par le passé, des interphases entre les programmes PDRN, ECOFAC et ECOFAUNE ont connu une perte considérable des acquis notamment quant aux infrastructures et aux structures de dialogues territorial.

A cet égard, le Fonds fiduciaire Bêkou dont le mandat régional couvre, outre la résilience, la gestion durable et transparente des ressources naturelles, est à l'heure actuelle l'instrument le mieux adapté pour assurer une continuité des activités grâce à la flexibilité opérationnelle dont il dispose et qui rend possible une intervention rapide et adaptée au contexte de crise dans lequel le projet sera déployé. Ce constat est partagé par les autorités Centrafricaines et de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).



Mouvement du bétail (Etat des lieux de l'élevage, document FAO)



Le projet **ECOFAUNE+** se décline en 3 volets et sera mis en œuvre dans les 2 zones identifiées (composante Nord et composante Est/Chinko):

L'objectif général du projet est d'améliorer la gouvernance et la gestion participative et durable des ressources naturelles et de la biodiversité de la RCA dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Les objectifs spécifiques envisagés sont :

- i. L'aménagement participatif et durable de l'ensemble du territoire. L'intégration dans ce cadre des divers sous-ensembles (espaces protégés, Zones Cynégétiques Villageoises, zones de transhumance...).
- ii. La gestion participative et durable des écosystèmes et des ressources fauniques, appuyée par une stratégie renouvelée et des nouveaux instruments de Lutte Anti-Braconnage (Lutte Anti-Braconnage / Système de Gestion des Informations).
- iii. L'accompagnement social afin d'élargir une base formative, économique et institutionnelle (capital humain et social), sur laquelle appuyer un développement durable du territoire investi.

Ainsi, la gestion et la conservation des ressources naturelles et fauniques (volet 2) s'appuient sur une gestion du territoire participative (volet 1) et un accompagnement social les populations (volet 3). En effet ces populations tendront à devenir titulaires des droits d'usage et de devoir de veiller sur ses ressources.

Volet 1 : Aménagement participatif du territoire
Composante NORD (suite du projet ECOFAUNE I)

Résultat : Doter les aires protégées du Nord Est RCA de Plans d'Aménagement et de gestion et les Zones Cynégétique Villageoises ZCV et appuyer la mise en œuvre de Plans de Développement Local

Composante EST (volet Chinko)

Résultat : Améliorer la gestion de la réserve de faune de Chinko dans ses composantes de gouvernance, d'amélioration des infrastructures et de suivi écologique

Volet 2 : Protection de la faune et sécurisation

Composante NORD (suite du projet ECOFAUNE I)

Résultat: Mener une action de gestion écosystémique et de lutte anti-braconnage structurée dans le nord/nord-est RCA en association avec des activités menées au Tchad.

Composante EST (volet Chinko)

Résultat Mettre en œuvre une stratégie de surveillance et de lutte anti-braconnage

Volet 3 : Accompagnement social des populations

Composante NORD (suite du projet ECOFAUNE I)

Formation civique et professionnelle des populations afin de stimuler un développement social et économique durable

Résultat : Pourvoir des mesures d'accompagnement social aux populations.

(Formations professionnelles, Activités Génératrices de revenus AGR, etc.)

Composante EST (volet Chinko)

Résultat : Poursuivre le désenclavement de la périphérie de Chinko et restaurer la cohésion sociale

2.1.1. Contexte national

Vaste pays de 623.000 km², enclavé, la République Centrafricaine est située au cœur de l'Afrique et partage ses frontières avec le Cameroun à l'Ouest, le Congo au Sud-ouest, le Congo Démocratique au Sud, le Soudan du Sud à l'est, le Soudan au nord-est et le Tchad au Nord. La RCA a une population estimée à près de 4,8 Millions d'habitant : elle est donc faiblement peuplée, avec une densité de 7,7 habitants au km². La population est inégalement répartie avec 1 habitant/km² dans le nord (Préfectures de la Vakaga, de Bamingui Bangoran et de la Haute Kotto). Selon le recensement de la population et de l'habitat de 2003, le pays dispose d'une population très jeune, 49,4% sont âgés de moins de 18 ans et l'espérance de vie est d'à peine 45 ans.

La RCA possède d'importants atouts au rang desquels on peut citer : i) un potentiel en terres cultivables estimé à 15 millions d'hectares dont 0,7 million seulement sont mis en culture; ii) un potentiel en terres de pâturage et de parcours estimé à 16 millions d'hectares; iii) un potentiel forestier de 8,8 millions hectares de forêts utiles; iv) une bonne pluviométrie et un réseau hydrographique dense.

De plus, la RCA fait partie de deux grands ensembles sous régionaux : la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). De par sa position géographique, elle devrait jouer un rôle majeur dans le développement des échanges sous régionaux et régionaux.

Cependant, les crises politico-militaires récurrentes depuis plus de deux décennies, ainsi que les déficits productifs et en infrastructures, l'empêchent de valoriser cette opportunité. Le bilan de la dernière crise qui a secoué le pays tout au long de l'année 2013 est lourd: plusieurs milliers de personnes ont été tuées. Près d'un million de personnes ont fui leur foyer. Les réfugiés représentant à l'heure actuelle près d'un quart de la population. Selon les Nations Unies, 2,2 millions de personnes ont eu récemment besoin d'une aide humanitaire.

2.1.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux

Le Nord et l'Est RCA drainent une grande partie des problèmes des pays limitrophes, aggravant le contexte déjà difficile au niveau national. Rétablir le contrôle de cette partie du territoire apportera des bénéfices aussi bien à la RCA qu'aux pays voisins, surtout le Tchad et le Soudan (voire le Cameroun), qui sont également touchés par les mêmes problèmes.

A titre d'illustration, la République Centrafricaine est confrontée depuis des décennies à l'intrusion saisonnière à travers des frontières poreuses, (principalement durant la saison sèche de décembre à juin) ; des colonnes de braconniers fortement armés étrangers provenant majoritairement du Soudan, parfois du Tchad, traversent la région. Le braconnage pratiqué par ces groupes est focalisé sur les éléphants, dans le souci de prélever et commercialiser les pointes d'ivoire ayant une valeur accrue ces dernières années sur le marché international.

Parallèlement, durant les mêmes périodes de l'année, de très nombreux pasteurs transhumants provenant principalement du Tchad et du Soudan, pénètrent en RCA à la recherche d'eau et de pâturages. Ce dernier phénomène s'est fortement intensifié ces dernières années, au point de concerner toutes les aires protégées de l'est du pays sans exception. Si rien n'est fait pour stopper cette tendance, le surpâturage, la propagation des épizooties, la raréfaction de l'accès à l'eau, vont éliminer les grands mammifères, influencer la composition des couverts végétaux et habitats naturels et avoir un impact négatif sur le déversement des eaux vers le Bassin de Tchad dont la zone nord-RCA est un des plus importants déversoirs. L'impact d'une telle tendance dépasse largement la frontière de la RCA. De plus, les vrais bénéficiaires sont les grands propriétaires des troupeaux tchadiens et les autorités locales centrafricaines qui ont instauré un système de taxes. Les grands perdants sont les populations locales qui sont spoliées de leurs terroirs, de l'accès à l'eau, de l'accès au gibier, sans aucune compensation que l'instabilité politique générée par cet envahissement de leur espace.

Ces deux phénomènes entraînent une radicalisation dans la violence aboutissant à de nombreux conflits armés avec les services de conservation et, dans certains cas, avec les communautés villageoises (Vakaga, nord-ouest centrafricain) et à une dilapidation des ressources naturelles, et particulièrement de la grande faune sauvage. Certaines espèces sont aujourd'hui en grand danger d'extinction au nord RCA (Eléphants, Guépards, Girafes, Damalisques, etc.) voire déjà éteintes (Rhinocéros en 1986).

ECOFAUNE+ s'inscrit dans le souci de mener d'une part, des actions visant à contrer ce phénomène récurrent et, d'autre part, matérialiser avec les parties prenantes une nouvelle architecture des Aires Protégées et ZCV du NE et du SE de la RCA, y compris dans une perspective de relèvement socio-économique de l'ensemble des territoires concernés.

2.2. Enseignements tirés

Il apparaît nécessaire de progressivement passer d'une approche de protection stricte (celle théoriquement appliquée aux Parcs Nationaux, par exemple) vers une gouvernance

environnementale impliquant, entre autres, une valorisation conservatrice des ressources naturelles. Ceci implique, dans un premier temps de matérialiser les instances de conservation des populations, puis de s'assurer que ces dernières deviennent effectivement titulaires des droits d'usage et de devoir de veiller sur les terres et les ressources naturelles.

C'est précisément dans ce processus de gouvernance environnementale local relevant d'une vision « inclusive » de la gestion et la conservation des ressources naturelles, que s'insère la préparation des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des Aires Protégées et ZCV élaborées par le premier volet d'ECOFAUNE I, ainsi que le Chinko Business Plan 2015-2020 élaboré par "Chinko Project".

2.3. Actions complémentaires

ECOFAUNE+ intervient dans la mise en œuvre sectorielle de l'UE et en application aussi des lignes directrices de la résilience/LRRD. Les activités sont en complémentarité aux actions de développement et aussi d'aide d'urgence qui ont été confiées aux ONG internationales qui interviennent dans le Bamingui Bangoran et la Vakaga.

Outre la coordination avec les autres partenaires, les stratégies du projet seront poursuivies à l'intérieur des axes régionaux suivants:

Une synergie transfrontalière contre le braconnage :

Le projet établira des synergies transfrontalières avec le Parc National ZAKOUMA (PNZ, lutte anti-braconnage) ainsi que les Plans de Développement Local du Programme d'Appui au Développement Local intégré à la gestion durable des ressources naturelles II (PADL II, FED/22061) en cours au Tchad.

De par ses zones d'intervention, ECOFAUNE+ est appelé à jouer un rôle crucial dans le cadre : i) du dispositif en cours de construction et la mise en œuvre d'un Plan d'urgence et plan d'extrême urgence de lutte anti-braconnage piloté par la CEEAC ; ii) de la mise en œuvre de l'Accord tripartite de lutte anti-braconnage signé par le Cameroun, la RCA et le Tchad ; iii) de la mise en œuvre d'autres initiatives sous régionales en cours d'élaboration notamment par la CEEAC.

D'ailleurs, la cellule régionale de lutte anti braconnage de la CEEAC, instituée par la Décision n°15/CEEAC/CG/13 le 30 avril 2013, apportera une plus-value certaine, notamment en matière de diplomatie et de coordination/ structuration du renseignement à l'échelle régionale, avec le soutien du département Paix et sécurité de la CEEAC.

Une synergie nationale contre le braconnage et la gestion des flux incontrôlés des transhumants :

Une synergie avec le projet Bêkou mis en œuvre dans l'Ouest du Pays, avec WWF-RCA qui gère les Aires Protégées de Dzabga-Sangha (Parc National de Dzanga-Ndoki et réserve Dzanga-Sangha), et la structure en charge de la gestion du Parc National Mbaéré-Bodingué, augmentera la capacité de pression sur les décideurs, de communication et d'actions de terrain pouvant générer des réponses plus efficaces contre le braconnage et éviter/gérer les flux incontrôlés la pénétration des transhumants dans les aires protégées.

2.4. Coordination des donateurs

La Délégation de l'Union Européenne en RCA, l'Equipe de gestion du Fonds Bêkou au titre des bailleurs de fonds, assureront le suivi des activités et la concertation avec les Ministères concernés.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs

L'objectif *global* du projet est:

- Améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité en RCA dans une perspective de développement de l'économie verte et de lutte contre la pauvreté.

L'objectif *spécifique* est :

- Sauvegarder les écosystèmes du nord-est et de l'est de la RCA menacés par la pression anthropique, l'instabilité et l'insécurité.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Les résultats escomptés sont les suivants:

- 1) Les Aires Protégées et les ZCV sont dotées de Plans d'Aménagements et de Gestion découlant d'un Schéma Directeur du Nord Est RCA, établis et finalisés avec toutes les parties prenantes. Le Business Plan pour Chinko est mis en œuvre dans l'Est.
- 2) Les écosystèmes sont gérés durablement et restaurés à un niveau permettant leur conservation et exploitation ;
- 3) Des mesures d'accompagnement social sont pourvues aux populations, afin de compléter leur formation civique et professionnelle et de stimuler un développement social et économique durable au niveau local.

Résultats/Volet 1 : Aménagement participatif du territoire (APT)

COMPOSANTE NORD : Les Aires Protégées et les ZCV sont dotées de Plans d'Aménagement et de Gestion découlant d'un Schéma Directeur du Nord Est RCA finalisés de façon consensuelle avec toutes les parties prenantes

Le Projet ECOFAUNE I, dans sa première phase, a finalisé une stratégie de coordination et la formulation de lignes directrices pour un Schéma Directeur d'Aménagement du complexe des Aires protégées du Nord Est de la RCA, y compris les ZCV et les zones de transhumance.

La mission d'ECOFAUNE+ capitalise sur cette expérience et doit élaborer un Schéma directeur du complexe des Aires protégées du Nord Est de la RCA et d'un plan d'aménagement et de gestion pour chacune des aires protégées et ZCV. Ces instruments de référence auront vocation à orienter la gestion future des ressources du complexe d'Aires Protégées du Nord-est, dans le respect d'un cadre juridique national approprié et sur la base des acquis scientifiques, des institutions et des savoirs locaux, des pratiques et des règlements d'usage négociés et légitimés.

Etant donné le caractère transfrontalier d'un certain nombre de problématiques déterminant l'usage des ressources dans la zone géographique du projet, les acteurs concernés au niveau international (Tchad en particulier) seront concertés et invités à participer.

L'exécution de certaines tâches dans les zones d'interventions sera confiée à des opérateurs de terrain (ONG locales, Bureaux d'études, Services techniques de l'État, etc., etc.). Les équipes d'Aménagement Participatif du Territoire (APT) bénéficieront de l'appui constant du Conservateur et d'un AT APT.

COMPOSANTE EST : Gestion de la réserve de faune de Chinko

Pour la mise en œuvre de cette composante un contrat de subvention sera passé avec "African Parks Network". L'objectif sera de consolider les actions pour la sécurisation de la zone et la préservation des ressources naturelles initiées par le projet Chinko depuis 2013, dont le modèle de conservation coïncide avec l'approche par 3 volets développée dans le projet Ecofaune I.

Les activités particulières viseront l'opérationnalisation de la gestion par l'ONG Chinko (efficacité de gestion, actualisation du Plan d'Affaires, renforcement du PPP par une implication adéquate des cadres de l'Agence des Parcs Nationaux), la construction et la maintenance des infrastructures de gestion et d'exploitation (réseau de pistes, nouvelles constructions pour les personnels du parc, et le tourisme), le suivi écologique (recensement de la faune, analyse des données avec des centres de recherche, recherche sur des espèces en danger);

Résultats/Volet 2 : Protection de la faune et sécurisation

COMPOSANTE NORD : Les écosystèmes sont gérés durablement et restaurés à un niveau permettant leur conservation et exploitation.

Lutte anti-Braconnage (LAB)

En dehors de la poursuite des braconniers, les missions de lutte anti braconnage, seront mises à contribution pour collecter des informations de suivi écologique sur la présence des espèces animales et sur la pression anthropique qui seront centralisées. Ces activités seront maintenues principalement dans un rayon qui englobe le Parc National de Bamingui-Bangoran et les 3 ZCV actuellement actives. Des missions ponctuelles et dissuasives seront entre autre déployées dans la zone de Sangha et Manovo.

Les équipes LAB bénéficieront de l'appui constant du Conservateur et d'un AT LAB. Il est également prévu dans ce volet les actions suivantes :

- Recrutement/Formations/équipement Surveillants Pisteurs (SVP)
- L'appui des missions mixtes Ministère des Eaux et Forêts et Ministère de la Défense.
- La poursuite d'une synergie transfrontalière et régionale contre le braconnage seront sollicités avec le parc national ZAKOUMA (Tchad-RCA), le projet PADL II (FED/22061) et la cellule régionale de lutte anti-braconnage de la CEEAC, et avec les responsables du projet Eléphant de la CEEAC-BAD
- La collecte et gestion des informations sur la localisation et le mouvement des braconniers transfrontaliers (y compris avec les pays limitrophes et le Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale RAPAC)

COMPOSANTE EST : Protection de la faune et sécurisation

Les principales activités portent sur de la surveillance aérienne, particulièrement axée sur les éléphants et les élans, sur l'établissement d'un réseau de renseignement et de communication par réseau radio pour la sécurisation de la zone, ainsi que des patrouilles anti-braconnages classiques.

Les renseignements récoltés viendront alimenter un réseau plus large d'informations sur la localisation et le mouvement des braconniers, destiné aux partenaires nationaux et à ceux des pays limitrophes, ainsi qu'aux instances régionales (CEEAC) ; en particulier la cellule régionale de lutte anti-braconnage de la CEEAC.

Résultat/Volet 3 : Développement économique et social des populations locales

Les groupes cibles sont les populations de ces zones, particulièrement les populations les plus vulnérables pour lesquelles la gestion durable de l'environnement est un enjeu socio-économique majeur.

COMPOSANTE NORD : Des mesures d'accompagnement social sont assurées aux populations afin de compléter leur formation civique et professionnelle, et de stimuler un développement social et économique durable.

Pour ce volet, la stratégie du projet est axée sur la continuité des activités de formation des jeunes désœuvrés (déjà engagé précédemment CF/FED/21447)

Ces actions d'accompagnement, à travers entre autres, l'approche THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre), viseront la poursuite des activités suivantes ;

- La réalisation et Opérationnalisation d'un centre de formation des jeunes dans le Bamingui-Bangoran ;
- La Formation de jeunes dans les filières génératrices de revenus
- La Réhabilitation et l'équipement pendant cette formation d'infrastructures administratives, sanitaires et culturelles dans le Bamingui-Bangoran
- Soutien aux micro-projets

L'action a pour objectif de fournir, aux jeunes qui en ont bénéficié, des formations qualifiantes conduisant à l'auto-emploi au motif de les détourner des activités illicites vers celles légales.

Ces activités nécessiteront d'un appui technique qui sera apporté par le biais de missions Court terme sur le contrat d'assistance technique ou engagées en fonction des modalités de mise en œuvre applicables au projet ECOFAUNE+.

Zones Cynégétiques villageoises (ZCV)

Durant 18 ans, les ZCV ont été l'un des piliers des phases des projets consacrés à la gestion des aires protégées et de la faune qui se sont succédé dans le Nord-est.

Le Réseau des Associations Locales de Gestion des ZCV (RALGEST-ZCV) est passé d'un statut d'association villageoise à un statut d'ONG nationale. Il revient à ECOFAUNE+ de poursuivre l'appui complémentaire nécessaire à la transformation et la modernisation des ZCV et du RALGEST-ZCV.

COMPOSANTE EST : Actions en faveur des populations résidant dans la région

Les activités soutiendront le développement local (construction des puits, d'écoles, d'hôpitaux ; mise en œuvre de microprojets locaux) et le dialogue et l'implication des populations sédentaires et pasteurs.

Les activités nécessiteront également un appui technique qui sera apporté par le biais des missions court termes sur le contrat d'assistance technique.

Indicateurs :

- i. les superficies aménagées et gérées par le projet sont doublées (actuellement 9000km² pour le Nord et 1500km² pour l'Est)
- ii. indicateurs fauniques actuels des espèces répertoriées sont maintenus
- iii. le nombre des ZCV sécurisées et opérationnelles est doublé (3 aujourd'hui)
- iv. la sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles atteint 40 000 habitants (répartis sur les 2 composantes)

3.3. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<p><u>Les principaux risques sont les suivants:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● La dégradation des conditions sécuritaires dans les zones d'intervention. Cela entraînerait une limitation et/ou une interdiction d'accès au personnel chargé de la mise en œuvre (risque de retard ou de suspension des activités), voire une possible "pression" exercée par les divers groupes armés à l'égard du Projet. 	E	<p><u>Des mesures d'atténuation ont été prises en considération à savoir:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Veille sur les risques sécuritaires et possible anticipation ● Les structures de mise en œuvre du Projet veilleront très attentivement à l'implication des toutes les parties prenantes (autorités locales modernes et traditionnelles, usagers, etc.) dans toutes les phases des activités du projet en poursuivant sa politique de transparence et d'appropriation par les intervenants dans le NE RCA. ● Les structures de mise en œuvre du Projet veilleront également à la coordination et recherche de synergies avec les autres initiatives de développement présentes ou à venir sur le territoire ● Flexibilité de l'instrument de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ● Conséquences du retrait des forces internationales (SANGARIS, MINUSCA) basées dans le NE RCA. 	E	
<ul style="list-style-type: none"> ● Des contraintes administratives ou un manque de participation des autorités locales 	M	
<ul style="list-style-type: none"> ● Une implication faible de la part des populations bénéficiaires dans les activités prévues pourrait ralentir l'avancement des activités notamment dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et dans les PAG. 	M	

Hypothèses

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

- D'une manière générale, l'hypothèse est faite que l'aménagement du territoire et l'action sociale s'intègrent dans une stratégie d'envergure nationale et transfrontalière et en tant que levier pour un retour à une situation de droit.
Le développement de partenariats et de jumelage avec d'autres projets ou programmes de la région sera un atout.
- Une synergie et une concertation régionale permet d'améliorer la gouvernance de la région transfrontalière RCA-Tchad-Soudan ;
- La situation sécuritaire est stable sur les zones d'intervention et sur les accès aux zones.
- Les autorités locales et les bénéficiaires s'impliquent dans la mise en œuvre des activités du projet et font preuve d'appropriation.

3.4. Questions transversales

Changements climatiques et paysagers, et leur impact sur le Bassin du Lac Tchad

La région Nord de la RCA fait partie du bassin du Lac Tchad et forme un des "châteaux d'eau" du lac Tchad. Il a été estimé que l'ensemble des préfectures de Vakaga, Bamingui-Bangoran et Nana-Gribizi contribue entre 15.3 et 18.2 % à l'approvisionnement en eau du Lac Tchad (Anon. 2003, Odada et al. 2005, Deodatus 2015).

Les paysages du NE RCA sont modifiés chaque année sous la pression du bétail venu du Tchad et du Soudan. De plus en plus, la savane prend la place de la forêt sèche à cause de la déforestation systématique perpétrée, pour la plupart afin de créer des nouveaux pâturages afin d'y accueillir un cheptel grandissant chaque année. La préservation de ces espaces est au cœur de l'objectif d'amélioration de la gouvernance et la gestion durables des ressources naturelles et un lien sera établi avec les initiatives entrant dans le cadre de la COP21.

Prévention des conflits

Les activités du Projet visent à contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la paix dans les préfectures du Bamingui-Bangoran et, la Vakaga, Haute Kotto et Mbomou et à prévenir des futurs conflits. L'augmentation graduelle, mais constante, du cheptel transhumant en provenance des pays limitrophes est déjà une grave menace pour la stabilité de la RCA. La compétition pour le contrôle des espaces et des ressources augmente chaque année.

Une nouvelle planification consensuelle de l'utilisation et de la gestion des espaces du NE RCA est l'objectif prioritaire du Projet. Son aboutissement permettra de s'orienter vers une réduction des risques de futurs conflits entre les utilisateurs autochtones locaux et transhumants tout en sauvegardant et valorisant les encore importantes ressources naturelles des deux préfectures.

Valorisation et promotion au niveau local du capital humain, social et économique

Cet aspect occupe une place importante dans les activités et objectifs du Projet. Il est la principale motivation de volet d'activité N° 3 « mesures d'accompagnement social » pour lequel sont prioritairement bénéficiaires, les jeunes désœuvrés et les femmes, sans oublier les hommes. Cette dimension "capital local", est prise en compte au travers des formations professionnelles (en maçonnerie, menuiserie, mécanique, couture, etc.), l'organisation sociale, et l'éducation civique.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Pour mettre en œuvre cette action, il n'est pas envisagé de signer une convention de financement avec le pays partenaire. La République Centrafricaine est membre observateur du fonds fiduciaires Bêkou et sera associée à ce titre aux réflexions stratégiques permettant de soutenir le plan gouvernemental de transition.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période de mise en œuvre opérationnelle indicative de cette action est de 24 mois à compter de la date d'entrée en vigueur des contrats.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

La mise en œuvre est faite à travers des contrats de services en gestion directe, qui tient compte du statut d'Etat fragile de la RCA ainsi que d'un contrat de subvention en ce qui concerne la Composante Chinko.

Pour la mise en œuvre des volets 1 et 3, particulièrement au Tchad, certaines activités seront menées par une ou plusieurs ONGs internationales qui seront sélectionnées parmi celles ayant les connaissances et l'expertise dans le pays et/ou dans la thématique. Le programme sera composé d'une série de projets mis en œuvre par d'autres organisations locales.

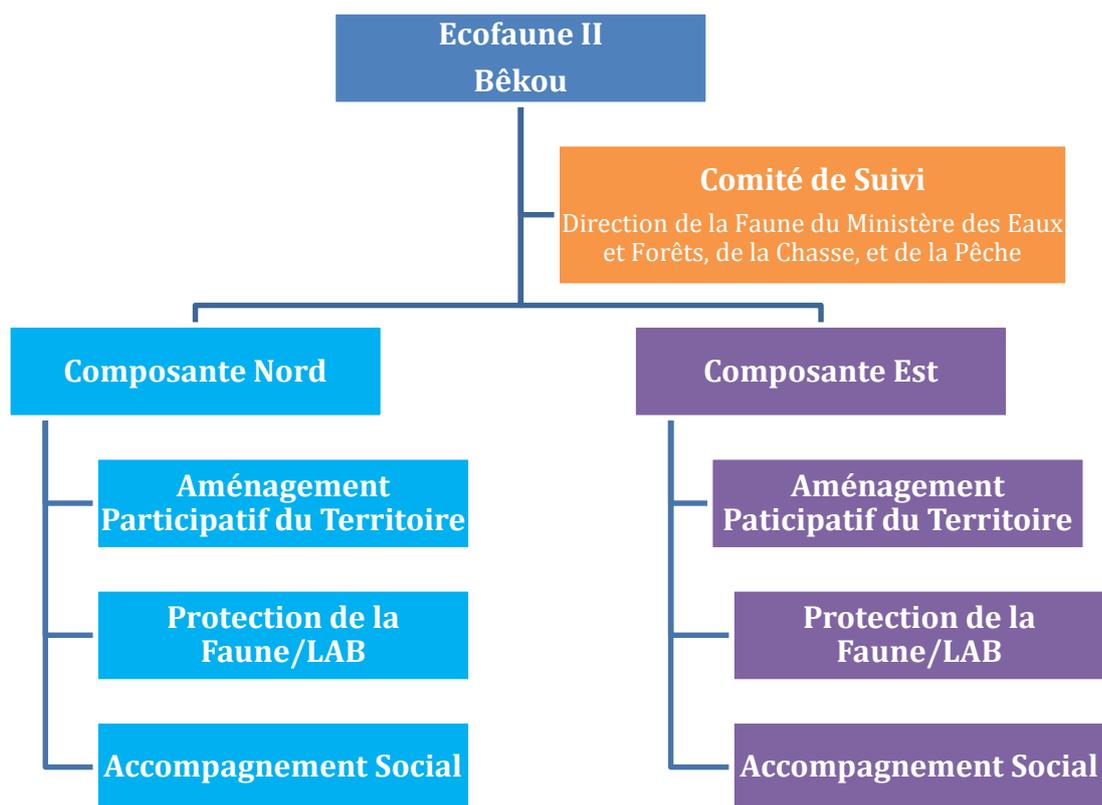
Un Comité de Suivi d'ECOFAUNE+ (CSE) regroupe les différentes parties prenantes et permettra les échanges à échéances régulières (2 fois par an) tout au long de la mise en œuvre du projet, afin d'informer et sensibiliser les différents acteurs.

Le Comité de Suivi du projet est composé (à titre indicatif) :

- Ministère des Eaux et Forêts, de la Chasse, et de la Pêche
- Ministères de l'Environnement / de l'Aménagement du Territoire / de l'Economie et de la Coopération Internationale et des Pôles de Développement / de l'Agriculture et de l'Elevage / Défense
- Représentant de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
- Préfets
- Représentants des Aires Protégées / des ZCV
- Représentant du secteur privé, chasse safari
- Représentant du Fonds Bêkou
- Représentant du Chef de délégation, ayant le statut d'observateur
- Coordonnateur technique.

L'appui à la mise en œuvre et la coordination des activités sont assurés par l'assistant technique coordinateur, **au sein de la Direction de la Faune du Ministère des Eaux et Forêts, de la Chasse, et de la Pêche.**

La structure de gestion et de mise en œuvre est comme suit :



4.4. Budget indicatif

	Montant en milliers EUR	Modalités
Volet 1: Aménagement participatif et durable des territoires du NE RCA <i>Résultat</i> : Doter les aires protégées et les ZCV de Plans d'Aménagement et de gestion ;	1.750.000	Contrat de service/Contrat de subvention
Volet 2 : Gestion écosystémique durable et Lutte Anti Braconnage <i>Résultat</i> . Les écosystèmes sont gérés durablement et restaurés à un niveau permettant leur conservation et exploitation;	2.500.000	Contrat de service/ Contrat de subvention
Volet 3: Développement social des populations <i>Résultat</i> . Pourvoir des mesures d'accompagnement social aux populations (AGR, formation) ;	1.200.000	Contrat de service/ Contrat de subvention
Vérification dépenses Communication et visibilité	150.000	
TOTAL	5.500.000	

4.5. Évaluation et audit

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses pourraient être engagés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

L'évaluation et les missions d'audit seront mises en œuvre au moyen de contrats de service, en utilisant l'un des contrats cadre de la Commission prévu à cette fin. Le montant consacré au budget à l'évaluation externe et à l'audit s'élève à 120 000 EUR.

4.6. Communication et visibilité

Une bonne visibilité des activités menées par le Fonds en RCA, auprès des bénéficiaires, et plus généralement de la population centrafricaine, mais également auprès des citoyens européens constitue une des valeurs-ajoutées de ce dispositif. La communication et la visibilité du Fonds constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par cet instrument.

Des mesures de communication et de visibilité sont à prévoir avant le début de la mise en œuvre des activités financées par le Fonds et seront élaborées sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué.

Ces mesures seront mises en œuvre a) par les partenaires de mise en œuvre, et/ou b) par le pays partenaire et/ou c) par le Fonds. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les contrats de subventions et les contrats de service.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles nécessaires seront établis sur la base de:

- Manuel de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne et des contributeurs;
- Guidelines spécifiques du Fonds.